



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2025**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 24 juin 2025 à 18 heures 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur MANENT-MANENT Jean-Paul, Maire de Clarac

Date de convocation du conseil et affichage : 18/06/2025

Date d'affichage de la liste de délibérations : 25/06/2025

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Absent : 3

Nom des présents :

ANDRIEU Marie-Josée, BASS Véronique, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Nom des absents/excusés ayant donné procuration :

Nom des absents /excusés n'ayant pas donné procuration : BRISCADIEU Thierry, MURE Marianne, SAJOUS ELIZADE Béatrice

Nom du secrétaire de séance : ANDRIEU Marie Josée

\*\*\*\*\*

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- 1 Approbation du Procès-Verbal du conseil 15/04/2025
- 2 Décision modificative budget lotissement Caroline portant sur l'erreur de la reprise du résultat.
- 3 Délibération portant sur la programmation des travaux de voirie communautaire, chemin de la croix de Lasserre.
- 4 Délibération portant sur le vote des subventions 2025
- 5 Questions diverses :
  - Règlement cantine.
  - Choix menu repas de la fête de Clarac.
  - Point sur les travaux

***La séance du conseil municipal est ouverte à 18h30***

**1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15/04/2025**

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants 12	Pour 12	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**2 DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT CAROLINE PORTANT SUR L'ERREUR DE REPRISE DU RESULTAT- 2025-10**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget annexe Lotissement Caroline de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation Nature Ouvert Réduit

043 / 605 Achats de matériel, équipements et travaux 2 113.28

Total 113.28 0.00

Détail du vote

Votants 12	Pour 12	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**3 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE- CHEMIN DE LA CROIX DE LASSERRE- 2025-11**

Monsieur le maire présente le rapport suivant :

**Exposé des motifs**

La programmation des travaux de voirie communautaire effectués par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges peut faire l'objet d'une programmation complémentaire financée par la commune via le mécanisme d'attribution de compensation investissement.

Au chemin de la croix de la serre : Curage de fossé plus dérasement, reprofilage partiel puis mise en œuvre revêtement bicouche

Ainsi, pour notre commune, le montant de l'attribution de compensation à verser a été adopté par délibération en date du 24 juin 2025.

Il s'élève à : 21 205.85 €

Le montant s'impute en section d'investissement au compte 204.

**Le conseil municipal**

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation investissement 2025 de **21 205.85€** à verser à la Communauté de Communes ;

**HABILITE** le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

227 309.04 €

Détail du vote

Votants 12	Pour 12	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**4 VOTE DES SUBVENTIONS 2025 – 2025-12**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes versées dans le cadre du vote du Budget primitif 2025 :

**Article 1** : Décide d'attribuer une subvention de 3 250 € à l'association Pyrénées Sud Comminges Foot pour l'année 2025 ;

D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

**Article 2** : Décide d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité des fêtes de Clarac pour l'année 2025 ;

D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

**Article 3** : Décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Clarac Comminges Cycle pour l'année 2025 ;

D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

**Article 4** : Décide d'attribuer une subvention de 1 450 € à diverses associations qui en feront la demande pour l'année 2025 ;

D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Détail du vote

Votants 12	Pour 12	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**5 QUESTIONS DIVERSES**

**Règlement cantine** : reporté à la prochaine séance

**Choix du menu repas de la fête** : melon/jambon, agneau, monjetade, fromage, nougat. Tarif commune 15 €, extérieur 20€ gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

La réservation auprès d'Henri MARQUIER, Véronique BASS et de la mairie

**Point sur les travaux :**

- Travaux de la mairie en avance de 6 mois. Le contrat VITOGAZ est résilié avec le retrait de la cuve enterrée au centre culturel s'élèvera aux environs de 4000€

- Aire de jeux : en cours par l'entreprise DUPUY (cout de 8000€ environs), faire passer le bureau de contrôle pour la conformité

Cuve incendie : A la salle polyvalente cuve de 60 m3. Clôture à mettre ainsi qu'au lotissement Caroline.

Atelier : mise en place du compteur électrique

Lotissement Caroline : 5 parcelles réservées

Agents : Corinne RIGAUT en arrêt depuis janvier, remplacement à voir. CDD pour Kévin GIMENEZ  
Clarac infos réunion prévu le 3 juillet

*La séance est levée à 19h30*

<p>Le Maire MANENT-MANENT Jean-Paul</p> 	<p>Le secrétaire de séance ANDRIEU Marie Josée</p> 
---	---

